



Conditions générales d'utilisation 2025-2026

Association Brindilles

1 CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ATELIERS

Les réservations des ateliers sont effectuées via le site HelloAsso en amont de l'activité (liens d'inscription sur notre site Internet).

L'adhésion à l'association est nécessaire pour toute participation aux activités de l'association.

2 DOCUMENTS À REMPLIR

Pour les ateliers effectués par les enfants sans accompagnateur (aventuriers du mercredi et vacances buissonnières), il est impératif de remplir les documents suivants:

- Autorisations parentales (droit à l'image et autorisation de participer aux activités)
- Fiche sanitaire

Et de fournir les documents suivants :

- Attestation d'assurance responsabilité civile du contrat des parents au nom de l'enfant
- Justificatif de quotient familial CAF pour certains tarifs.

Pour les autres ateliers en présence d'un accompagnateur, il peut être demandé lors de l'inscription de remplir une autorisation de droit à l'image en indiquant ses préférences.

3 TARIFS

Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration. Ils tiennent compte des coûts de fonctionnement de l'association, de la rémunération des animatrices, du temps de préparation et de rangement et des coûts d'achat du matériel.

Adhésion à l'association : prix libre et conscient.

Les aventuriers du samedi, les aventuriers du mercredi, l'atelier des bois, les vacances buissonnières et autres sorties ponctuelles :

- Tarification en fonction du quotient familial pour les Pass annuels ou les vacances.
- Tarif unique pour le paiement « à la carte ».

La tribu du samedi (sorties familles) : tarif unique.

4 CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le participant :

Nous ne proposons pas de remboursement. Toutefois, la place peut être cédée à un autre participant.

Annulation par l'association :

- En cas d'absence d'une animatrice et d'un effectif d'encadrement ne permettant pas d'assurer la sécurité des enfants, un report de l'activité sera proposé. Si aucun report n'est possible, un avoir valable sur une autre activité sera délivré.

- En cas de conditions météorologiques dangereuses en forêt (vent fort, risque d'orage, alerte météo), l'activité sera annulée. Aucun remboursement ne sera effectué.

→ Les sorties du samedi (tribu du samedi ou aventuriers du samedi) pourront être reportées.

→ Les ateliers du mercredi ne pourront pas être reportés

→ Les stages vacances ne pourront pas être reportés

5 ABSENCES DES ENFANTS

L'inscription implique un engagement. Les absences ponctuelles, même justifiées, ne donnent lieu à aucun remboursement ni rattrapage.

6 SÉCURITÉ ET SANTÉ

Lors des ateliers Tribu du samedi, ponctuels et saisonniers, les enfants viennent avec un adulte accompagnant et sont placés sous la responsabilité de celui-ci.

Lors des stages vacances (vacances buissonnières) et des ateliers enfants (les aventuriers du mercredi, du samedi et ateliers du bois), les parents remplissent une fiche sanitaire et une décharge visant à autoriser leurs enfants à participer aux activités de l'association.

Les activités en plein air comportent des risques dont les parents déclarent être conscients.

Bien que très rares, des incidents peuvent arriver (glissade, blessure liée à l'utilisation d'outil ou d'un équipement, chute...).

L'équipe est formée à intervenir en cas d'urgence (PSC1) et le représentant légal autorise l'animateur à confier l'enfant aux services d'urgence (Samu, pompiers) et à prendre toute décision appropriée pour assurer la sûreté et la santé de l'enfant.

7 DROIT À L'IMAGE

Le représentant légal de l'enfant est invité à remplir une autorisation de droit à l'image sur laquelle il indique ses préférences pour lui-même et son enfant.

8 ATTESTATIONS DE PAIEMENT

Des attestations de paiement peuvent être fournies sur demande pour les familles qui souhaitent les transmettre à la CAF ou pour toute démarche de remboursement ou de déduction fiscale, dans la limite des critères en vigueur.